

## Préavis N° 9 - 2011 au Conseil communal

**Création d'une unité d'accueil (UAPE) pour écoliers au  
collège de Fontanettaz**

**Crédit demandé CHF 110'000.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique,  
Mme M.-C. Cuendet, municipale
- Direction de la jeunesse et des affaires sociales,  
M. D. Margot, municipal

Pully, le 27 juillet 2011

## Table des matières

<b>1. Objet du préavis</b>	<b>3</b>
<b>2. Introduction</b>	<b>3</b>
<b>2.1. Préambule</b>	<b>3</b>
<b>2.2. Analyse de la situation</b>	<b>4</b>
2.2.1. Accueil préscolaire (enfants de 0 à 4 ans)	4
2.2.2. Accueil parascolaire (enfants de 5 à 10 ans)	4
2.2.3. Besoins en accueil parascolaire	4
<b>3. Création d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE)</b>	<b>5</b>
<b>3.1. Présentation du projet</b>	<b>5</b>
3.1.1. Locaux et fonctionnement	5
3.1.2. Programme des locaux	7
3.1.3. Déplacements entre le collège de Chantemerle et Fontanettaz	8
<b>3.2. Description et coûts</b>	<b>8</b>
3.2.1. Coûts aménagement des locaux	8
3.2.2. Mobilier et équipements	9
3.2.3. Personnel de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse	9
3.2.4. Budget d'exploitation de la Fondation pour la nouvelle structure	10
3.2.4.1. Année 2011	10
3.2.4.2. Année 2012	11
3.2.5. Subventionnements de la FAJE et de l'OFAS	11
3.2.6. Incidences financières sur le budget de fonctionnement (couverture de déficit)	12
3.2.7. Financement	12
3.2.7.1. Récapitulatif	12
3.2.7.2. Répartition du financement et approche	13
<b>4. Calendrier</b>	<b>13</b>
<b>5. Développement durable</b>	<b>14</b>
<b>6. Conclusion</b>	<b>14</b>
<b>7. Annexes</b>	<b>15</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## 1. Objet du préavis

---

Le présent préavis a pour but de soumettre au Conseil communal un projet de création d'une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (ci-après UAPE) de 36 places autorisées au 1<sup>er</sup> étage du collège de Fontanettaz, en complément du réfectoire scolaire primaire existant.

Dans ce cadre, un crédit de CHF 110'000.00 est sollicité pour financer les coûts liés à l'aménagement et la mise en conformité des locaux, à l'acquisition du mobilier et des équipements nécessaires ainsi qu'à couvrir les frais de fonctionnement de la nouvelle structure pour la fin de l'année 2011.

Une subvention cantonale unique d'aide au démarrage de CHF 70'000.00 prévue pour ce type de structure, viendra en déduction du crédit demandé.

## 2. Introduction

---

### 2.1. Préambule

En 2009, le Conseil communal a accepté le préavis N° 7-2009 " Développement des structures de la petite enfance, projections financières 2010-2014 " et ses conclusions ainsi que le préavis N° 16-2009 " Développement des structures de la petite enfance, 2ème étape".

Ces deux préavis ont permis au Conseil communal d'adopter le principe et la planification du développement des structures de la petite enfance et d'approuver la création d'une garderie de 20 places à la chapelle du Coteau, la participation financière permettant la réservation de 10 places d'accueil pour bébés à la nouvelle garderie de Paudex ainsi que l'extension de 24 places à l'UAPE des "Copains d'abord".

Le but principal de la Municipalité pour la nouvelle législature est de tendre à une offre suffisante en matière de places d'accueil pour la petite enfance sur le territoire communal, satisfaisant ainsi, quoique partiellement, aux exigences de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (ci-après LAJE). Il s'agit pratiquement de répondre à une demande manifeste de parents en mal de solutions d'accueil pour leurs enfants.

Dans le contexte socio-économique actuel, où 3 femmes sur quatre sont actives professionnellement, la nécessité de développer en Suisse des structures d'accueil extra-familial pour l'enfance est aujourd'hui largement reconnue si l'on veut aider les familles à concilier vie professionnelle et vie familiale.

Dans le Canton, ces faits et les contraintes qui en résultent ont été largement confirmés par l'acceptation, lors de la votation populaire du 27 septembre 2009, de l'article nouveau 63a de la Constitution vaudoise qui fait obligation aux communes d'organiser un accueil parascolaire s'inscrivant dans la journée continue de l'écolier.

## **2.2. Analyse de la situation**

### **2.2.1. Accueil préscolaire (enfants de 0 à 4 ans)**

A l'heure actuelle, en plus du réseau de mamans de jour et des structures d'accueil privées situées sur le territoire communal, les structures suivantes offrent des places d'accueil pour les enfants de 0 à 4 ans :

- Nursery "la Tourterelle" : 17 places autorisées
- Nursery des Alpes : 17 places autorisées
- Garderie "Le Relais Maternel" : 40 places autorisées
- Garderie du Coteau : 20 places autorisées

Au total, 94 places autorisées sont proposées en préscolaire.

C'est pour répondre aux demandes en attente et pour accueillir les enfants qui passent chaque année de la nursery en garderie, que l'ouverture d'une garderie a été proposée et décidée par le Conseil communal en 2009, de même que la réservation de 10 places en nursery dans la nouvelle structure d'accueil de Paudex.

### **2.2.2. Accueil parascolaire (enfants de 5 à 10 ans)**

Aujourd'hui, en plus du réseau de mamans de jour, des réfectoires scolaires primaires surveillés et des devoirs surveillés, l'offre de places d'accueil pour les enfants scolarisés de 5 à 10 ans est la suivante :

- UAPE "Les Copains d'abord" : 60 places autorisées
- UAPE "Les Alpes" : 48 places autorisées

Ce sont donc 108 places autorisées qui sont proposées en parascolaire.

### **2.2.3. Besoins en accueil parascolaire**

Si la réalisation de l'extension de l'UAPE "les Copains d'abord" adoptée par le Conseil communal en 2009, a déjà permis de répondre partiellement à la demande spécifique dans le bas de la commune, aucune structure d'accueil parascolaire à la journée n'existe encore dans les quartiers du haut.

Or, à la lumière des récentes informations reçues des écoles liées aux inscriptions et à l'enclassement des enfants ainsi qu'aux demandes nouvelles de familles, on observe dans ce secteur en fort développement, un manque croissant de places.

Plus de 20 enfants en recherche d'une solution d'accueil parascolaire à la rentrée du mois d'août 2011 ont pu être recensés pour le quartier de Fontanettaz - Chantemerle - les Alpes, auxquels il faut ajouter une vingtaine d'enfants actuellement accueillis au réfectoire de ce collège.

La création d'une UAPE dans le secteur de Fontanettaz est donc devenue prioritaire et permettrait de répondre à cette demande de manière adéquate.

En aménageant la salle de quartier située au 1<sup>er</sup> étage du collège de Fontanettaz libérée par l'établissement scolaire primaire de Pully dans ce but, il serait possible de créer jusqu'à 36 places d'accueil pour écoliers, 24 places étant dans un premier temps ouvertes en journée et 36 places à midi. On répondrait ainsi dans une large mesure aux besoins immédiats constatés.

De plus, la mise en place de cette structure permettrait de tester une nouvelle formule pilote d'accueil pour des enfants jusqu'à l'âge de 12 ans, ceci dans le cadre de pré-études liées à l'obligation aux communes d'organiser un accueil parascolaire s'inscrivant dans la journée continue de l'écolier.

L'école elle-même soutient l'ouverture de cette structure. Celle-ci permettrait en effet d'accroître le nombre d'enfants scolarisés et demandeurs d'un accueil parascolaire à Fontanettaz, de diminuer le déplacement des enfants loin de leur domicile et d'éviter ainsi des coûts de transport scolaire.

### **3. Création d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE)**

---

#### **3.1. Présentation du projet**

##### **3.1.1. Locaux et fonctionnement**

Le collège de Fontanettaz est inséré dans un tissu d'immeubles habités par de nombreuses familles avec enfants.

La création d'une UAPE s'inscrit donc notamment dans une logique de proximité non seulement du domicile des familles mais également de l'environnement scolaire, principes de base de toute création de structures de ce type.

Les locaux laissés libres par l'établissement scolaire primaire de Pully, d'une surface de 184 m<sup>2</sup> environ, situés au 1<sup>er</sup> étage du collège de Fontanettaz, sont utilisés au temps de midi pour l'accueil d'enfants au réfectoire scolaire primaire.

Une première visite du Service de protection de la jeunesse (ci-après SPJ) ainsi que du Service des domaines, gérances et sports de la Ville de Pully a permis de faire une évaluation de faisabilité et des besoins en aménagements des locaux en regard des directives du SPJ pour l'accueil collectif de jour parascolaire des enfants.

Une visite de l'Etablissement cantonal d'assurances (ci-après ECA) a permis de vérifier la conformité sécuritaire des lieux en lien avec l'affectation désirée et d'identifier les travaux d'aménagements nécessaire au respect des normes.

Il se confirme dès lors, que les locaux sont particulièrement adaptés pour l'installation d'une UAPE.

Moyennant des travaux d'aménagement minimaux d'adaptation selon le cadre de référence du SPJ, des normes AEAI (protection incendie) et des besoins des usagers, ils permettront d'accueillir la 3<sup>ème</sup> UAPE de la Ville, proposant des places destinées en priorité aux élèves de la 1<sup>ère</sup> enfantine à la 6<sup>ème</sup> secondaire (enfants de 4 à 12 ans), domiciliés ou scolarisés dans les quartiers de Fontanettaz et Chantemerle.

Le fonctionnement de cette structure sera analogue à celui des 2 autres UAPE, soit 3 ouvertures quotidiennes sur 38 semaines, cependant sans ouverture le mercredi ni pendant les vacances scolaires, les 2 autres UAPE de la Ville ("Les Alpes", "les Copains d'abord") pouvant accueillir les enfants de manière optimale pendant ces périodes.

Le réfectoire scolaire primaire continuera ses activités pour les enfants accueillis seulement au temps de midi, partageant ainsi le personnel, les locaux et les infrastructures avec la nouvelle structure.

La surface à disposition permettra l'accueil dès la rentrée scolaire de 36 écoliers au maximum par période d'ouverture, l'effectif pouvant varier d'une période à l'autre et étant le plus chargé à midi.

Dans un premier temps, 24 places avant et après l'école seront proposées. Cette situation sera réévaluée après une période d'observation et selon la demande.

L'espace est modulable et divisible en 3 locaux distincts au moyen d'une paroi mobile.

Vu le contexte scolaire du site, les accès aux infrastructures et aux locaux du bâtiment sont déjà adaptés et facilités pour les enfants et les personnes à mobilité réduite.

Des espaces extérieurs immédiatement accessibles et sécurisés sont à disposition.

Comme pour les autres structures d'accueil, la gestion de cette nouvelle unité d'accueil sera assurée par la Fondation de l'enfance et de la jeunesse, par mandat de la Ville de Pully.

Une coordination sera mise en place avec le Service de la jeunesse et des affaires sociales qui continuera à assurer la gestion du réfectoire scolaire primaire existant.

### 3.1.2. Programme des locaux

Sur la base des normes du SPJ, pour 36 places et une ouverture complète (matin/midi/après-midi), le programme des locaux est le suivant :

- **Salle principale, 124 m<sup>2</sup> environ :**
  - Espace principal pour les activités selon normes de 2 à 3 m<sup>2</sup>/par place, modulable par des aménagements mobiliers en fonction des activités ;
  - Espace accueil et vestiaire à l'entrée ;
  - Espace permettant la préparation des goûters en matinée et l'après-midi ;
- **Local Nord « verrière », 28 m<sup>2</sup> environ :**
  - Séparable par paroi mobile insonorisée ;
  - Espace repos/sieste & calme ;
  - Espace « devoirs surveillés » ;
  - Espace pour les activités des plus petits de cas en cas ;
- **Local Est « arrière », 32 m<sup>2</sup> environ :**
  - Affectation de l'espace en fonction des heures de la journée et de la présence des enfants à l'UAPE ;
  - Espace « salle de bain », lavage de dents pour les enfants ;
  - Espace casiers et rangements enfants ;
  - Bureau de la responsable du site, séparable au besoin par un aménagement mobilier ;
  - Espace confidentiel par exemple pour entretiens privés avec les parents ;
  - Espace détente ;
  - Lieu de stockage de produits ;
  - Vestiaire du personnel.
- **Cuisine**
  - Espace cuisine existante au sous-sol du bâtiment relié par un ascenseur existant ;
  - Comme pour les autres UAPE de Pully, les repas sont livrés ;
  - Espace aménagé dans la salle principal pour la préparation des goûters.
- **Locaux et espaces en commun**
  - Un règlement d'utilisation des espaces et locaux réglant la cohabitation scolaire et parascolaire sera élaboré et validé par la Direction des école et la Ville de Pully. En effet, il est prévu que les espaces suivants soient partagés entre les usagers:
    - WC garçons, filles, 1<sup>er</sup> étage
    - Ascenseur
    - WC handicapés, Rez
    - WC adultes pour le personnel, Rez, à côté de la salle des maîtres
    - Bureau logopédie, Rez, comme local de dégagement au besoin pour mener des entretiens privatifs ;
    - Salle de gym, sur demande ponctuelle ;
    - Espaces et cours extérieures.

### 3.1.3. Déplacements entre le collège de Chantemerle et Fontanettaz

Afin de répondre également à la demande d'accueil pour les petits écoliers scolarisés ou domiciliés dans le quartier de Chantemerle, un transport ou déplacement accompagné sera nécessaire entre le quartier de Chantemerle et celui de Fontanettaz.

Les listes actuelles démontrent que, sur les 11 enfants concernés par ces déplacements, 9 au moins devraient bénéficier d'un transport motorisé, étant trop petits pour effectuer le trajet à pied.

L'utilisation de la navette de transport scolaire existante ou des lignes régulières de bus 47 ou 48 est proposée à cette fin.

## 3.2. Description et coûts

### 3.2.1. Coûts aménagement des locaux

Les locaux ont fait l'objet de différentes visites avec les autorités compétentes (SPJ, ECA, service de l'hygiène). Aucune modification majeure n'est demandée.

La configuration des locaux et leurs installations (sanitaire, électricité, éclairage) sont conservés en l'état. Le revêtement de sol, plafond et murs sont en bon état et ne nécessitent aucuns travaux. Seules des adaptations mineures au niveau sécurité (sens de la porte), équipement sanitaire et système de communication sont prévues pour un montant global CHF 45'000.00 TTC, selon la répartition suivante :

CFC	Désignation des travaux		Montant
27	Aménagements intérieurs	Modification porte, meuble de cuisine	21'000.00
23	Installations électriques	prises, téléphone, interphone	10'000.00
25	Installations sanitaires	lavabo rigole, points d'eau, douchette	9'500.00
58	Divers et imprévus		4'500.00
	<b>Coût total des travaux TTC</b>		<b>45'000.00</b>

Les prestations de maître de l'ouvrage, soit la direction des travaux et le contrôle des coûts, seront assumées par la Direction des domaines, gérances et sports.

Ces prestations sont estimées à CHF 2'500.00.



### 3.2.2. Mobilier et équipements

Les coûts liés à l'acquisition de mobilier, de matériel et d'équipement par la Fondation ont été budgétés comme suit :

1	Mobilier "Pro Spiel"	21'200.00	
11	Mobilier "Sola Didact"	3'400.00	
<b>1</b>	<b>Mobilier</b>		<b>24'600.00</b>
21	Jeux et matériel éducatifs "Pro Spiel"	1'800.00	
22	Jeux et matériel éducatifs "Sola Didact"	900.00	
<b>2</b>	<b>Jeux et matériel éducatifs</b>		<b>2'700.00</b>
31	Matériel de bricolage "Pro Spiel"	1'000.00	
32	Matériel de bricolage "Sola Didact"	300.00	
<b>3</b>	<b>Matériel de bricolage</b>		<b>1'300.00</b>
41	Informatique	1'500.00	
42	Matériel de bureau	500.00	
43	Appareils divers	300.00	
43	Livres	1'000.00	
<b>4</b>	<b>Autres</b>		<b>3'300.00</b>
	<b>Coût aménagement mobilier et matériel</b>	<b>CHF</b>	<b><u>31'900.00</u></b>

### 3.2.3. Personnel de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse

Le personnel réparti par période de la journée, nécessaire et engagé par la Fondation de l'enfance et de la jeunesse, identifié pour le fonctionnement de la structure sera composé comme suit :

- 1 éducatrice responsable
- 2 éducatrices auxiliaires
- 1 personne en renfort pour le temps de midi (personnel du réfectoire scolaire existant)

## 3.2.4. Budget d'exploitation de la Fondation pour la nouvelle structure

## 3.2.4.1. Année 2011

Rubriques	Charges	Produits	Résultat
<b>Charges</b>			
Charges salariales	54'985.50		
Assurances	310.00		
Frais gestion RH	1'200.00		
Frais de locaux	3'000.00		
Alimentation	8'233.00		
Frais matériel enfants	2'250.00		
Entretien matériel et machines	2'000.00		
Acquisitions nouvelles	3'000.00		
Frais d'administration	3'800.00		
Total charges d'exploitation	<b>78'778.50</b>		
<b>Produits</b>			
Participations des parents		39'375.00	
Subventions		6'415.52	
Produits divers		0.00	
Total produits d'exploitation		<b>45'790.52</b>	
Résultat de l'exercice estimé			<b>-32'987.98</b>
<b>Résultat</b>			<b>-32'987.98</b>

**3.2.4.2. Année 2012**

<b>Rubriques</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>	<b>Résultats</b>
<b>Charges</b>			
Charges salariales	195'800.00		
Assurances	300.00		
Frais gestion RH	2'800.00		
Frais de locaux	12'000.00		
Alimentation	42'500.00		
Frais matériel enfants	3'000.00		
Entretien matériel et machines	2'000.00		
Acquisitions nouvelles	3'000.00		
Frais d'administration	9'000.00		
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>270'400.00</b>		
<b>Produits</b>			
Participations des parents		150'000.00	
Subventions		23'700.00	
Produits divers		0.00	
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>173'700.00</b>	
<b>Résultat de l'exercice estimé</b>			<b>-96'700.00</b>
<b>Résultat</b>			<b>-96'700.00</b>

**3.2.5. Subventionnements de la FAJE et de l'OFAS**

La Fondation pour l'Accueil de jour des Enfants (ci-après FAJE) et l'Office Fédéral des Assurances sociales (ci-après OFAS) devraient contribuer au financement sur trois plans distincts :

- Aide au démarrage FAJE à raison de CHF 3'000.00 par place créée et versée en une fois à la création des places.
- Aide au démarrage OFAS de CHF 3'000.00 maximum par place occupée à 100% pendant 3 ans sur la base de statistiques de fréquentation effective.
- Subvention annuelle FAJE : 20% de la masse salariale des éducatrices et de la direction, y compris charges sociales.

### 3.2.6. Incidences financières sur le budget de fonctionnement (couverture de déficit)

Fontanettaz - Subventions communales			
Année	Charges	Revenus	Subvention communale
2011 - partielle	127'030.00	74'463.00	32'988.00
2012	270'319.00	173'752.00	96'567.00
2013	274'572.00	173'834.00	100'738.00
2014	278'924.00	173'917.00	105'007.00
2015	283'406.00	174'004.00	109'402.00
2016	288'024.00	174'092.00	113'932.00

A noter que la projection budgétaire présentée ci-dessus comprend la subvention cantonale annuelle de 20% sur la masse salariale. Elle n'inclut cependant pas la subvention cantonale unique d'aide au démarrage de CHF 70'000.00 la 1<sup>ère</sup> année, celle-ci étant présentée dans le tableau récapitulatif sous chiffre 3.2.7.1.

Cette projection ne tient pas non plus compte des subventions fédérales d'aide au démarrage dans la mesure où celles-ci sont versées dans la limite des budgets disponibles et sur la base de statistiques de fréquentation effective. Il est dès lors difficile d'en évaluer le montant précis avant l'ouverture et l'exploitation de la structure.

Par ailleurs, ce budget inclut un montant de CHF 2'000.00 pour l'année 2011 et CHF 6'000.00 pour les années suivantes pour le transport et le déplacement entre le quartier de Chantemerle et celui de Fontanettaz pour les petits écoliers domiciliés ou scolarisés à Chantemerle. Une participation des parents pour cette prestation de transport sera demandée.

### 3.2.7. Financement

#### 3.2.7.1. Récapitulatif

Récapitulatif		Remarques
Coûts aménagement des locaux	45000.00	
Mobilier et équipements	31'900.00	
Budget d'exploitation structure, année 2011	33'000.00	
<b>Total (crédit demandé) :</b>	<b>109'900.00</b>	
Aide au démarrage FAJE	-70'000.00	
<b>Total après déduction aide cantonale :</b>	<b>39'900.00</b>	

### **3.2.7.2. Répartition du financement et approche**

La répartition proposée du financement de ce projet s'articule commune suit:

1. Le financement des coûts liés à l'aménagement et la mise en conformité des locaux, à l'acquisition du mobilier et des équipements nécessaires ainsi que ceux liés aux frais de fonctionnement de la nouvelle structure pour la fin de l'année 2011, sont assurés par le crédit de CHF 110'000.00 demandé dans le présent préavis.
2. La subvention cantonale d'aide au démarrage de CHF 70'000.00 prévue pour ce type de structure, viendra en déduction du crédit demandé.
3. L'inscription aux budgets communaux 2012 et suivants sur le compte 711.3655.09 des montants tels que décrits sous point 3.2.6 comme incidences financières sur le budget de fonctionnement (couverture de déficit) de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse.

C'est donc un crédit de CHF 110'000.00 qui est sollicité afin de procéder à la création, à l'aménagement et à l'exploitation d'une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) au collège de Fontanettaz.

## **4. Calendrier**

Dès l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, les travaux d'aménagement des locaux, l'installation du mobilier et de l'équipement pourront avoir lieu pendant les vacances scolaires d'automne 2011 pour une ouverture programmée de la nouvelle structure à la rentrée scolaire d'automne 2011.

Afin de permettre l'accueil des enfants dès la rentrée scolaire d'août 2011, une solution d'accueil temporaire sera mise en place en collaboration avec l'UAPE des Alpes. Le budget d'exploitation 2011 proposé sous chiffre 3.2.4.1 tient compte de cette période de transition.

---

## 5. Développement durable

---

Ce projet de mise en œuvre de nouvelles places d'accueil est en adéquation avec l'engagement de la Ville de Pully sur la voie du développement durable :

**En terme social**, la création de places d'accueil de jour répond entièrement à la demande des parents résidant sur nos communes. En effet, la FAJE, par le biais du Réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry, incite les communes à créer plus de places d'accueil.

En ce qui concerne les répercussions de ce projet sur le marché du travail, une analyse réalisée en Suisse romande par une économiste confirme les résultats d'une étude zurichoise, notamment sur le fait qu'en ayant la possibilité de placer leurs enfants, les femmes peuvent être plus engagées sur le marché du travail.

**En terme économique**, ces aménagements permettent une meilleure utilisation du patrimoine construit par l'utilisation de surfaces existantes vacantes ou peu utilisées dans des bâtiments particulièrement adaptés et ayant déjà une activité d'utilité publique.

**En terme d'environnement**, la réalisation de structures d'accueil pour écoliers réparties dans les quartiers de la Ville et à proximité des écoles et du domicile des familles, permet de diminuer les déplacements des enfants et des parents loin de leur lieu de résidence, de favoriser les principes de mobilité douce par des trajets à pied et d'éviter ainsi des coûts importants de transport scolaire.

---

## 6. Conclusion

---

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis municipal no 9 - 2011 du 27 juillet 2011
- vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission des finances,

### décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.00, destiné à lui permettre de procéder à l'aménagement et à la mise en conformité des locaux pour la création d'une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) au collège de Fontanettaz et de couvrir les frais d'exploitation pour l'année 2011 ;

2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'accepter l'inscription aux budgets communaux 2012 et suivants des montants tels que décrits sous point 3.2.6, comme incidences financières sur le budget de fonctionnement (couverture de déficit) de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 juillet 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



G. Reichen



C. Martin

## 7. Annexes

Annexe : Plans niveaux -2, 0 et 1 UAPE collège de Fontanettaz